

الطرق السيارة بالمغرب

Autoroutes du Maroc

COMMUNICATION FINANCIÈRE
COMPTES SOCIAUX ET ÉTATS FINANCIERS

ATTESTATION DES CAC SUR LA SITUATION FINANCIÈRE SOCIALE AU 30 JUIN 2022



Aux actionnaires

Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A
BP 6526, Hay Riad, Rabat
Maroc

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2022

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A, comprenant le Bilan et le Compte de Produits et Charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 26 808 502 072,75 dont bénéfice net de MAD 6 682 610,74. Cette situation intermédiaire arrêtée par le management de la société et non encore arrêtée par le Conseil d'Administration, a été établie dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc, relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A, établis au 30 juin 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations ci-après :

- La société a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le Code Général de la Normalisation Comptable, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour pertes de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents (mention au niveau de l'état A2 de l'Etat des Informations Complémentaires) et que les actions mises en place par la société pour recouvrer le crédit de TVA sont exposées au niveau de l'état A1, en précisant le délai de récupération de cette créance.
- Litige avec la société FINETIS : ADM et FINETIS ont signé des conventions d'occupation temporaire du domaine public autoroutier, aux fins du déploiement par FINETIS d'un vaste réseau de fibre optique dans certains axes autoroutiers.

Ces conventions prévoyaient le paiement par FINETIS d'une redevance annuelle de 15 MAD par mètre linéaire. Cette tarification a été contestée par FINETIS comme étant excessive et contraire à l'arrêté conjoint du Ministre des Travaux Publics et du Ministre des Finances du 08/12/1997, qui fixait la redevance annuelle à 0,5 Dhs par mètre linéaire, et a décidé de suspendre le paiement des redevances d'occupation temporaire au titre des trois conventions. Suite à cette position, ADM a saisi le tribunal Administratif de Rabat le 15 novembre 2012. ADM a eu gain de cause, en partie, auprès du le tribunal administratif de Rabat et la Cour d'Appel Administrative de Rabat. Cependant, la Cour suprême a cassé l'arrêt de cette dernière. Sur cette base, la Cour d'Appel Administrative de Rabat a repris le dossier et s'est prononcé en faveur de FINETIS. ADM a introduit un recours en rétractation. La Cour suprême a donné son accord.

Sur la base du fondement de l'accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République française sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements signés le 13 janvier 1996 et du droit international, FINETIS et ses actionnaires français ont demandé réparation dans le cadre de l'arbitrage CIRDI.

Rabat, le 30 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

Horwath Maroc Audit

HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue Al Khataoua, App. N° 6
Agdal - Rabat
Tél : 05 37 71 46 70 / 71
Fax : 05 37 71 46 76

Monsieur Adib BENBRAHIM
Associé

BDO Maroc

B.D.O Sarl
119, Bd Abdelmoumen
Bureau n° 39 - Casablanca
- N.S -

Monsieur Zakaria FAHIM
Associé

BILAN ACTIF

	(en KMAD)	
	30-juin-22	31-déc.-21
Actif non courant		
Immobilisations corporelles et incorporelles	116.980	139.607
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	68.624.150	68.455.592
Participations dans les entreprises associées	0	0
Autres actifs financiers non courants	2.300	2.295
Impôts différés actifs	992.491	992.491
Instruments dérivés	0	0
Autres actifs non courants	2.292.161	2.488.133
Total actif non courant	72.028.083	72.078.118
Actif courant		
Autres actifs financiers	635.348	1.383.807
Stocks	23.082	18.747
Clients et autres débiteurs	269.063	158.231
Autres actifs courants	736.781	694.579
Trésorerie et équivalents de trésorerie	325.306	334.452
Total actif courant	1.989.580	2.589.815
TOTAL DE L'ACTIF	74.017.662	74.667.933

BILAN PASSIF

	(en KMAD)	
	30-juin-22	31-déc.-21
Capitaux propres		
Capital	15.715.629	15.715.629
Réserves consolidées	-8.556.973	-8.967.024
Ecart de réévaluation	15.291.812	15.291.812
	-383.834	435.584
Capitaux propres part du Groupe	22.066.633	22.476.001
Intérêts minoritaires		
Total des capitaux propres	22.066.633	22.476.001
Passif non courant		
Emprunts non courants	36.191.713	36.672.524
Impôts différés	6.833.371	6.844.819
Provisions non courantes	4.338.882	4.485.107
Autres passifs non courants	319.427	320.340
Total passif non courant	47.683.394	48.322.791
Passif courant		
Fournisseurs et autres créanciers	691.311	755.419
Emprunts courants et dettes financières diverses	2.139.000	1.726.199
Dettes d'impôt sur le résultat	0	0
Provisions courantes	193.527	-9.116
Autres passifs	1.201.234	1.381.789
Découvert	42.563	14.850
Total passif courant	4.267.635	3.869.141
TOTAL DU PASSIF	74.017.662	74.667.933

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

	(en KMAD)	
	30-juin-22	30-juin-21
Chiffre d'affaires dont :	1.901.132	1.717.498
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	1.568.651	1.445.441
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	332.480	272.057
Achats et charges externes	-790.183	-623.239
Charges de personnel	-111.143	-125.816
Impôts et taxes	-5.042	-3.681
Dotations aux amortissements	-413.198	-355.061
Dotations aux provisions (nettes des reprises)	189.763	261.673
Autres produits et charges d'exploitation	47.357	45.395
Résultat opérationnel courant	818.685	916.770
Autres produits et charges opérationnels	3.318	4.668
Résultat opérationnel	822.003	921.438
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-733.780	-740.662
Coût de l'endettement financier net	-733.780	-740.662
Autres produits et charges financiers	-457.973	351.801
Quote-part du résultat des entreprises associées	0	0
Impôt sur le résultat	-14.084	-14.249
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-383.834	518.328
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
Résultat net	-383.834	518.328
- dont part du Groupe	-383.834	518.328
- dont intérêts minoritaires		
Résultat revenant aux actionnaires de la société par action :		
- résultat de base par action (part du Groupe)	-12	16
- résultat dilué par action (part du Groupe)	-12	16

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	(en KMAD)	
	juin-22	déc-22
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1.703.409	1.971.769
Résultat net	-383.834	435.585
Dotations nettes aux amortissements et provisions	210.736	616.488
Gains et pertes de change latente	455.426	-159.355
Résultat sur cessions	-	-
Autofinancement	282.328	892.718
Charge nette d'intérêts	757.169	1.626.944
Variation des impôts différés	23	2
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-213.606	441.726
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)	825.913	2.961.389
Acquisition d'immobilisations	-318.106	-628.650
Actifs et passifs financiers non courants	-5	154.625
Total des acquisitions d'actifs non courant	-318.111	-474.025
Cessions d'immobilisations	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)	-318.111	-474.025
Dividendes versés aux actionnaires	-	-
Remboursement d'emprunts	-766.679	-1.422.118
Emission d'emprunts	207.339	180.364
Somme reçues/payées à la suite d'augmentation/réduction de capital	-	-
Intérêts financiers nets versés	-733.781	-1.513.970
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)	-1.293.120	-2.755.724
Variation de trésorerie (I + II + III)	-785.318	-268.360
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	918.091	1.703.409

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	(en KMAD)					
	Capital	Réserves	Résultat	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1/1/2021	15.715.629	7.314.018	-932.608	22.097.039	-	22.097.039
Affectation du résultat précédent		-932.608	932.608			
Frais d'augmentation de capital						
Dividendes versés aux actionnaires						
Ecart de réévaluation net		-56.624		-56.624		-56.624
Résultat net			435.584	435.584		435.584
Impact PGR						
Impact TVA						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Divers						
Capitaux propres au 31/12/2021	15.715.629	6.324.787	435.584	22.476.000	-	22.476.000
Capitaux propres au 1/1/2022	15.715.629	6.324.787	435.584	22.476.000	-	22.476.000
Affectation du résultat précédent		435.584	-435.584			
Frais d'augmentation de capital						
Dividendes versés aux actionnaires						
Ecart de réévaluation net		-25.532		-25.532		-25.532
Résultat net			-383.834	-383.834		-383.834
Impact PGR						
Impact TVA						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Divers						
Capitaux propres au 30/06/2022	15.715.629	6.734.839	-383.834	22.066.634	-	22.066.633

RESUME DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2022

REFERENCIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de groupe ADM sont établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2022, modalité permise par l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et est conforme aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (AMMC) entrée en vigueur le 01/04/2012.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

NOTE 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 décembre 2021 ET 30 juin 2022

Société	Forme Juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	SA	100%	Société consolidante
ADM- PARK S.A	SA	99,92%	Intégration globale
ADM- PROJET S.A	SA	99,92%	Intégration globale

NOTE 2. IFRIC12 ET CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat de concession est traité par l'interprétation IFRIC 12 publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 25 mars 2009. Cette interprétation prévoit que dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit de facturer une rémunération pour l'utilisation d'un actif et pour lequel il supporte, in fine, le risque d'exploitation, cet actif, représentant le droit du concessionnaire à percevoir une rémunération auprès des usagers est inscrit en immobilisation incorporelle. Ce modèle de l'actif incorporel s'applique particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par ADM car elle dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure.

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations incorporelles du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'Etat à l'expiration de la concession.

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes exploitées par le Groupe, ainsi qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

NOTE 3. PRINCIPALES METHODES ET REGLES COMPTABLES

3.1 BASE D'EVALUATION

Les états financiers sont présentés en milliers de dirhams (KMAD) arrondis au millier le plus proche. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amortis, sous réserve des cas particuliers suivants :

- Les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur ;
- Les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés.

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit d'ADM d'exploiter le réseau d'autoroutes que lui concède l'ETAT en contrepartie de la réception des usagers du péage. Ce droit est évalué à la juste valeur des investissements nécessaires à la conception et à la construction des autoroutes ainsi qu'aux travaux complémentaires relatifs aux améliorations ultérieures.

2. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

3. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA. Les créances clients et autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation ; les ajustements étant portés au compte de résultat.

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA.

En effet, historiquement et jusqu'à 2015 le crédit de TVA au niveau de la société était une situation structurelle et en augmentation continue, cela était due à :

- Le montant important de la TVA récupérable au taux de 20% généré essentiellement par les investissements inscrits dans le cadre des contrats programmes couvrant 2015 et antérieurs ;
- Un niveau de TVA collecté à 10% jusqu'à 2015 ne permettant pas d'absorber cette récupération au vue de décalage entre le niveau de l'investissement et le C.A généré ainsi que par le différentiel de Taux.

Consciente de cette problématique ADM a entrepris plusieurs actions pour agir sur ses causes à savoir :

- Révision du taux de TVA sur le Chiffre d'affaires qui passe de 10 à 20% à partir de 2015
- Signature de conventions d'investissement à partir de 2018 permettant d'exonérer tous les projets d'investissements de la TVA. Ces conventions couvrent les investissements dont les réalisations s'étalent sur les 3 prochains exercices (y compris 2021) et ADM continuera à mettre en place des conventions d'exonérations des investissements futurs jusqu'à absorption totale du crédit de TVA ;

Cette politique a permis d'agir efficacement sur le crédit de TVA qui a diminué depuis fin 2016 à ce jour de plus de 1,7 milliards de dhs. Cette politique a permis d'agir efficacement sur le crédit de TVA qui a diminué depuis fin 2016 à ce jour de plus de 2 milliards de dhs. Cette tendance sera, avec application des mêmes actions, soutenue dans les exercices avenir pour une récupération totale du crédit de TVA en 2027.

Le crédit de TVA s'élève à un montant de 2.942.309 KMAD au 30 juin 2022. Cette créance a été actualisée en fonction d'un échéancier de récupération sur 6 ans. En effet, Le BP de la société démontre une récupération totale du crédit de TVA en 2027.

4. Emprunts et dettes de financement

Les emprunts ordinaires, obligataires et les autres dettes de financement sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif, intégrant les primes d'émission et de remboursement, ainsi que les frais d'émission et les commissions de garantie.

5. Provisions pour maintien en état de l'infrastructure

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien. Elles sont constituées principalement par le montant des dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires pour éteindre l'obligation dans les 15 prochaines années et calculées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année.

La part à plus d'un an des provisions pour maintien en état de l'infrastructure sont comptabilisées en provisions non courantes pour leur montant actualisé. Le cout d'actualisation étant comptabilisé en charges financières.

6. Chiffre d'affaires

Conformément à l'IFRIC 12, le chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession couvre l'activité d'ADM au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant. Ce chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11. Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation est comptabilisé selon la norme IAS 18.

A noter également que l'IFRS 16 et IFRIC 23 sont entrés en vigueur en 2019 mais leurs impacts sur les comptes d'ADM n'ont pas été significatifs.

7. Dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces

immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables et autonomes. La société a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était une activité. En effet, le réseau autoroutier est géré dans le cadre d'un contrat de concession unique regroupant tous les tronçons autoroutiers et constitue par conséquent une seule UGT.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données de trafic...) ou internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la société examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et juste valeur diminuée des coûts de vente.

Conformément à la norme IAS 36, les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

« **Aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifiée par la société au 30 juin 2022.** »

3.2 COMMENTAIRE DES PRINCIPALES VARIATIONS SUR LES COMPTES

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

en millions de dh	31.12.2021	Augmentation	Diminution	30.06.22
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	70.488.162	332.480	-	70.820.642
Amortissement des immobilisations incorporelles du domaine concédé	2.032.569	163.922	-	2.196.491
Valeurs nettes	68.455.592	168.558	-	68.624.150

Les immobilisations incorporelles en concession ont connu une augmentation de 168 MMAD au 30 juin 2022.

2. Autres Actifs non courants

en millions de dh	déc-21	jui-22	%
Impôts différés actifs	992	992	0,00%
Instruments dérivés (trading)	-	-	-
Autres débiteurs non courants	2.488	2.292	-7,88%
TOTAL	3.480	3.284	-6%

a. Les impôts différés actifs :

Au 30 juin 2022, ils comprennent essentiellement l'impôt sur l'amortissement fiscalement différé.

en millions de dh	DEC-2021	JUIN 2022
Amortissement fiscalement différé	992 491	992 491

b. Crédit de TVA :

Cette créance qui a été actualisée en fonction d'un échéancier de récupération est détaillée comme suit :

(en milliers de dirhams)	30-jui-22
Créances TVA à fin 2008	635.077
Créances TVA de l'année 2009	964.874
Créances TVA de l'année 2010	1.007.412
Créances TVA de l'année 2011	1.022.916
Créances TVA de l'année 2012	577.449
Créances TVA de l'année 2013	342.937
Créances TVA de l'année 2014	236.113
Créances TVA de l'année 2015	106.319
Créances TVA 2016	-16.248
Créances TVA 2017	-246.900
Créances TVA 2018	-341.787
Créances TVA 2019	-420.295
Créances TVA 2020	-243.828
Créances TVA 2021	-455.569
Créances TVA 2022	-226.158
Créance TVA à la date d'arrêté	2.942.309
Effet actualisation	-171.472
Créance TVA actualisée	2.770.837

(en milliers de dirhams)	Brut	Effet actualisation	Montant actualisé
Part < 1 an	482.751	4.048	478.703
Part > 1 an	2.459.558	167.423	2.292.135
Total	2.942.309	171.471	2.770.838

3. Autres actifs courants

en millions de dh	déc-21	jui-22	%
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1.384	635	-54%
Autres débiteurs courants	695	737	6%
TOTAL	2.078	1.372	-34%

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent les excédents de trésorerie placés et valorisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les autres débiteurs courants comprennent essentiellement les créances sur l'Etat dont la part < 1 an de la créance TVA pour 479 millions de dhs.

4. Provisions

en millions de dh	Au 31.12.2021	Dotations nettes des reprises	Effet Actualisation	Au 30.06.2022
Provision pour maintien en état de l'infrastructure (*)	4.403	76	-13	4.466
Provisions pour risques et charges	73	-7,5	-	65,5
TOTAL	4.476	69	-13	4.532

(*) dont part > 1 an MMAD 4 273 au 30 juin 2022

La provision pour maintien en l'état de l'infrastructure pour un brut au 30 juin 2022 de 5 023 MMAD a été calculée sur la base des prévisions de dépenses de grosses réparations par tronçon mis en service et pendant les 15 prochaines années pour tous les tronçons.

Le montant actualisé de cette provision au 30 juin 2022 est de 4 466 millions de dhs avec un impact résultat de -64 millions de dhs.

5. Information sur les actifs et passifs financiers

en millions de dh	Au 30.06.2022	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	635	635	-	-
Trésorerie	325	325	-	-
Sous-total actifs financiers	961	961	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	38.331	2.139	11.199	24.993
Fournisseurs	691	691	-	-
Découvert	43	43	-	-
Sous-total passifs financiers	39.065	2.873	11.199	24.993

6. Passifs éventuels

Conformément à la législation fiscale au Maroc, les déclarations de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de l'impôt sur les revenus (IR) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre des exercices 2019 à 2022 peuvent faire l'objet d'un contrôle fiscal.

7. Chiffre d'affaires

en millions de dh	jui-22	jui-21	%
Chiffres d'affaires	1.901	1.718	11%
<i>Dont</i>			
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	1.569	1.445	9%
Chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	332,4	272,1	22%
Autres produits	47,2	45,5	4%
Intercos		0	
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	1.949	1.763	11%

L'augmentation du chiffre d'affaires péage de 9% est liée à la poursuite de la reprise du trafic sur le réseau autoroutier en liaison avec l'amélioration de la situation sanitaire.

8. Charges d'exploitation

en millions de dh	juin-22	juin-21	%
Charges liées à la construction des infrastructures en concession	332,4	272,1	22%
Energies et Fournitures	10	10	0%
Achat de travaux, études et prestations de services	93	85,1	9%
Entretien routier	257	135,5	90%
Entretien et réparation des biens mobiliers	6,4	1,1	482%
Divers	91,3	119,6	-24%
Intercos	-	-	-
TOTAL	790,1	623,4	27%

Les achats et charges externes ont connu une augmentation de 27% expliquée essentiellement par la hausse liée l'entretien des infrastructures en concession.

9. Coût de l'endettement

en millions de dh	jui-22	jui-21	%
Intérêts et charges financières assimilées	731	802	-9%
Variation de juste valeur des instruments financiers	14	2	833%
Effet actualisation	-	-87	-88%
Autres retraitements	-	24	-103%
Coût de l'endettement	734	741	-1%

Les intérêts et charges financières comprennent les intérêts de l'exercice sur les emprunts en cours et l'amortissement en application des normes IFRS de la commission de garantie relative aux emprunts. Cette commission s'analyse en IFRS comme un coût d'emprunt et rentre dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Le coût d'endettement est resté quasiment stable entre 30 juin 2021 et 30 juin 2022.

10. Engagements

• Engagements donnés :

Le Conseil D'administration d'ADM a approuvé en date du 30 mars 2016 une convention de partenariat conclue par la société avec le Ministère du Transport et de la Logistique, pour l'aménagement de deux pénétrantes entre l'autoroute de contournement de Rabat et la ville de Rabat.

Elle s'inscrit dans le cadre de la convention globale, Rabat ville lumière, signée devant sa Majesté le ROI le 12 mai 2014. Le management d'ADM a accepté d'engager ces dépenses, car ils généreront une augmentation certaine du trafic.

• Engagements reçus :

en dhs	jui-22	DEC-2021
* Avals et cautions		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	827.540.198	827.540.198
* Cautions Reçues sur marché en USD	1.623.094	1.623.094
* Cautions Reçues sur marché en EURO	127.872.142	127.872.142
* Autres engagements reçus		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	16.802.663.686	16.802.663.686
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	19.607.616.000	19.607.616.000
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bancaires marocains	2.558.823.529	2.558.823.529
* Dépôts et cautionnements reçus	20.965.850	20.965.850
TOTAL	39.947.104.501	39.947.104.501

11. Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe ADM. Les risques pris en charge sont de toutes natures : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté, ainsi que sur une « politique de gestion des risques » approuvée par la direction générale.

ADM a souscrit diverses polices d'assurances et estime satisfaisant le niveau de couverture des risques potentiels significatifs.

ATTESTATION DES CAC SUR LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 30 JUIN 2022



HORWATH MAROC AUDIT
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben Barka, Hay RIAD - Rabat



BDO MAROC
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

Aux actionnaires

Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A
BP 6526, Hay Riad, Rabat
Maroc

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des comptes consolidés

au 30 juin 2022

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire consolidée de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A, comprenant l'état de la situation financière, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés, le tableau des flux de trésorerie consolidé et une sélection de notes annexes au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 22 066 633 KMAD dont une perte nette de 383 834 KMAD. Cette situation intermédiaire arrêtée par le management de la société et non encore arrêtée par le Conseil d'Administration, a été établie dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc, relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A, établis au 30 juin 2022, conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS tel qu'adoptées par l'Union Européenne.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations ci-après :

- La société a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le Code Général de la Normalisation Comptable, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour pertes de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents (mention au niveau de l'état A2 de l'Etat des Informations Complémentaires) et que les actions mises en place par la société pour recouvrer le crédit de TVA sont exposées au niveau de l'état A1, en précisant le délai de récupération de cette créance.
- Litige avec la société FINETIS : ADM et FINETIS ont signé des conventions d'occupation temporaire du domaine public autoroutier, aux fins du déploiement par FINETIS d'un vaste réseau de fibre optique dans certains axes autoroutiers.

Ces conventions prévoyaient le paiement par FINETIS d'une redevance annuelle de 15 MAD par mètre linéaire. Cette tarification a été contestée par FINETIS comme étant excessive et contraire à l'arrêté conjoint du Ministre des Travaux Publics et du Ministre des Finances du 08/12/1997, qui fixait la redevance annuelle à 0,5 Dhs par mètre linéaire, et a décidé de suspendre le paiement des redevances d'occupation temporaire au titre des trois conventions. Suite à cette position, ADM a saisi le tribunal Administratif de Rabat le 15 novembre 2012. ADM a eu gain de cause, en partie, auprès du tribunal administratif de Rabat et la Cour d'Appel Administrative de Rabat. Cependant, la Cour suprême a cassé l'arrêt de cette dernière. Sur cette base, la Cour d'Appel Administrative de Rabat a repris le dossier et s'est prononcé en faveur de FINETIS. ADM a introduit un recours en rétractation. La Cour suprême a donné son accord.

Sur la base du fondement de l'accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République française sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements signés le 13 janvier 1996 et du droit international, FINETIS et ses actionnaires français ont demandé réparation dans le cadre de l'arbitrage CIRDI.

- La note 3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés expose les actions mises en place par la société pour recouvrer le crédit de TVA et précise le délai de récupération de cette créance.

Rabat, le 30 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

Horwath Maroc Audi

BDO Maroc

HORWATH MAROC AUDIT
Tel: 05 21 77 46 70 / 71
Fax: 05 21 77 46 76
11, Rue N° Koutoubat, Appt. N°6,
Agdal - Rabat

BDO SARL
119, Bd Abdelmoumen
Boulevard 39 - Casablanca
- NS -

Monsieur Adib BENBRAHIM
Associé

Monsieur Zakaria FAHIM
Associé

الطرق السيارة بالمغرب

Autoroutes du Maroc



PRESENTATION DE L'EMETTEUR :

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) est le concessionnaire de l'Etat marocain chargé de la construction, l'exploitation et l'entretien des autoroutes du pays. ADM a réalisé, depuis sa création en 1989, un réseau autoroutier long de 1800 km, deuxième plus grand réseau d'autoroute en Afrique après l'Afrique du Sud. Depuis 2016, ADM a entamé la mise en œuvre d'une stratégie de transformation globale, qui s'articule autour de deux axes prioritaires : la satisfaction du client et la performance financière. L'objectif étant de moderniser son activité d'exploitation pour faire d'ADM une entreprise performante, à la pointe de la technologie, tout en assurant la pérennité de l'entreprise en redressant ses indicateurs financiers et ses fondamentaux pour la mettre sur le chemin de la profitabilité.

FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITE S1 2022 :

Dans le cadre de l'accompagnement du développement soutenu que connaît la Région de Casablanca-Settat, ADM a procédé, le samedi 18 juin 2022, à la mise en service de l'échangeur « Machraa Ben Abbou », situé au point kilométrique 104 de l'autoroute Casablanca – Marrakech.

Cette nouvelle infrastructure moderne, réalisée par ADM, vise à améliorer l'accessibilité de la province de Settat et sa périphérie, renforcer les conditions de sécurité et de fluidité du trafic au niveau de la région et accompagner le développement de cette zone en pleine expansion.

Par ailleurs, et à l'instar de tout projet mené par ADM, la dimension RSE a été fortement intégrée dans le projet de construction de l'échangeur « Machraa Ben Abbou », notamment à travers la reconstruction de l'établissement primaire « El Larbi Batma », qui se trouve à proximité du nouvel échangeur. L'école, a été entièrement refaite et aménagée en plus de la création et l'équipement d'une classe numérique.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme J/Jeunes Espoirs déployé par ADM pour la réhabilitation des écoles primaires limitrophes au réseau autoroutier et vient confirmer sa démarche en tant qu'entreprise publique citoyenne, soucieuse des territoires qu'elle traverse et déterminée à les impacter positivement.

PERFORMANCE FINANCIERE S1 2022 :

Le chiffre d'affaires consolidé d'ADM au 30 juin 2022 enregistre une amélioration de 11% par rapport à la même période de la même année. Cette augmentation est expliquée par l'amélioration de 22 % du chiffre d'affaires lié à l'exploitation grâce à la reprise graduelle du niveau du trafic sur le réseau autoroutier et une augmentation de 9% des travaux de construction des infrastructures en concession.

Un résultat opérationnel positif 818 millions de dirhams en baisse de 10% par rapport à juin 2021 en conséquence directe de l'augmentation des charges relatives à l'entretien routier.

Les dépenses d'investissement ont atteint en cumulé 68 624 millions de MAD à fin juin 2022 enregistrant 168 millions de MAD de réalisations sur le premier semestre 2022 relevant essentiellement des travaux de triplement des tronçons de Casablanca-Berrechid, le Contournement de Casablanca et les projets d'automatisation.

Un coût d'endettement financier net de (733) millions de dirhams contrebalançant le résultat opérationnel positif avec une légère baisse par rapport au chiffre de 2021.

Un résultat net consolidé de -383 millions de dirhams en conséquence des mouvements expliqués ci-dessus.

Le Rapport Financier Semestriel est consultable sur le lien suivant :

<https://www.adm.co.ma/fr/publications/publication-financiere>